

Séance du conseil du 6 février 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 6 février 2024, à 11 h 45 à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	951	1	Gervais Pellerin
Laurierville	1 364	1	Marc Simoneau
Lyster	1 676	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	838	1	Jocelyn Bédard
Plessisville*	(P) 2 750 (V) 6 747	2 5	Jean-François Labbé ---
Princeville	6 334	5	Laurier Chagnon
Sainte-Sophie-d'Halifax	603	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 049	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	588	1	Donald Lamontagne
Villeroy	530	1	---

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet, et maire de la ville de Princeville.

M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville, et M^{me} Roxane Laliberté, mairesse de la municipalité de Villeroy, sont absents.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

**En vertu du Décret numéro 1748-2023 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 concernant le regroupement de la Ville de Plessisville et de la Municipalité de la paroisse de Plessisville, les maires continuent à siéger au conseil de la MRC de L'Érable et y disposent du même nombre de voix qu'avant l'entrée en vigueur dudit décret, et ce, jusqu'à la première élection générale.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Administration
 - 3.1 Nouveau centre administratif – Fabrication et installation de mobilier – Appel d'offres public numéro 2023-11-010 – Octroi du contrat
 - 3.2 Règlement numéro 374 décrétant un emprunt et une dépense de 45 000 000 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC de L'Érable au projet éolien de Broughton – Adoption
4. Divers
5. Période de questions
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Ordre du jour – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Laurier Chagnon, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Administration

3.1 Nouveau centre administratif – Fabrication et installation du mobilier – Appel d'offres public numéro 2023-11-010 – Octroi du contrat

2024-02-033

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-325 adoptée par le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 23 novembre 2022, autorisant le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation du mobilier au nouveau centre administratif;

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été déposées à la MRC de L'Érable en date du 25 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la fabrication et l'installation du mobilier au nouveau centre administratif de la MRC de L'Érable à la firme Solutions Zoom au montant de 198 460,55 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 368 pour le financement du nouveau centre administratif de la MRC;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, tout document en lien avec la présente résolution et permettant l'octroi du contrat à l'entreprise retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Règlement numéro 374 décrétant un emprunt et une dépense de 45 000 000 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC de L'Érable au projet éolien de Broughton – Adoption

2024-02-034

ATTENDU QU'un projet de règlement d'emprunt pour le financement de la participation financière de la MRC de L'Érable au projet éolien de Broughton a été déposé à la séance extraordinaire du conseil de la MRC le 8 septembre 2023;

ATTENDU QU'à cette même séance tenue le 8 septembre 2023, un avis de motion a été donné, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE ce règlement vise à prévoir les modalités de l'établissement de l'emprunt pour la contribution de la MRC de L'Érable à la mise de fonds du projet éolien de Broughton ainsi que pour certaines garanties financières, sur une période équivalente à la durée totale du contrat d'approvisionnement en électricité, laquelle est de 30 ans;

ATTENDU QUE suivant l'obtention d'un rapport de vérification diligente complet à la suite de la séance extraordinaire du 8 septembre 2023, de nouveaux éléments ont été mis de l'avant venant confirmer le montant exact de la dépense à être approuvé pour assurer la participation de la MRC au projet éolien;

Séance du conseil du 6 février 2024

ATTENDU QU'une modification est apportée au règlement soumis pour adoption, sans que celle-ci soit de nature à en changer l'objet et portant sur le montant de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement numéro 374 décrétant un emprunt et une dépense de 45 000 000 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC de L'Érable au projet éolien de Broughton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Divers

Aucun point n'est ajouté.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

2024-02-035

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier